



District de la Mayenne de Football

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du Vendredi 20 Octobre 2017

Pointage des clubs à partir de 19 h 30 – Ouverture de l'AG à 20 h 00

MARTIGNÉ/MAYENNE (Salle des Loisirs – Rue Capella)

### POUVOIR

#### De représentation par un membre dirigeant du même club

Je, soussigné (nom et prénom)

Président du club

Affilié sous le n°

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale ci-dessus mentionnée :

pour agir en mes lieu et place lors de l'Assemblée Générale ci-dessus mentionnée :

Mandate (nom et prénom) :

Pour agir en mes lieu et place lors de l'Assemblée Générale du District de la Mayenne de Football du 20 octobre 2017

- ∞ Pouvoir de représentation à remettre lors de l'émargement accompagné de :
- . l'attestation de la licence dirigeant du mandaté (extraction via Footclubs)
  - . ou à minima d'une pièce d'identité

<b><u>Cachet du club</u></b>	<b><u>Signature</u></b> (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)
------------------------------	--

Rappel des statuts (Article 12.3) : Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'Article 13.2.1 des présents statuts. Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Le représentant d'un club peut représenter au maximum 3 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.